



## AXA WORLD FUNDS

(la « SICAV »)

Société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg

Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Registre du commerce : Luxembourg, B-63.116

30 juillet 2018

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.  
EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ SOLLICITER UN AVIS PROFESSIONNEL.**

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous informer que les administrateurs de la SICAV (les « Administrateurs ») ont décidé d'apporter des modifications au prospectus de la SICAV (le « Prospectus »), qui permettront de défendre vos intérêts plus efficacement.

*Sauf mention expresse du présent avis, les termes et expressions employés ci-après sont réputés avoir la même signification que dans le Prospectus.*

- I. Refonte de deux compartiments**
- II. Changement de la dénomination de plusieurs compartiments**
- III. Modification de la stratégie d'investissement de plusieurs compartiments**
- IV. Clarifications de la stratégie d'investissement de plusieurs compartiments**
- V. Ajout de risques spécifiques dans les annexes des compartiments**
- VI. Conformité au Règlement sur les indices de référence**
- VII. Suppression de classes d'actions dans certains compartiments**
- VIII. Autres modifications du prospectus**

## I. Refonte de deux compartiments

### I.1. Axa World Funds – Framlington Health

Les Administrateurs ont décidé de refondre le compartiment et de faire passer sa dénomination de « AXA World Funds – Framlington Health » à « AXA World Funds – Framlington Longevity Economy », à la suite des modifications appliquées à sa stratégie d'investissement et détaillées ci-dessous :

#### ➤ Stratégie d'investissement

Les Administrateurs ont décidé de redéfinir la stratégie d'investissement du Compartiment, désormais formulée comme suit :

Stratégie d'investissement actuelle	Nouvelle stratégie d'investissement
<p><i>Le Compartiment investit dans des actions de sociétés du secteur de la santé dans le monde entier.</i></p> <p><i>Le Compartiment investit en permanence au moins deux tiers de son actif net en actions et titres assimilés de sociétés pharmaceutiques, d'entreprises de biotechnologie, de fabricants d'appareils et instruments médicaux, de distributeurs de produits de santé, de fournisseurs de soins et de prestataires et gestionnaire financiers de services de santé.</i></p> <p><i>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.</i></p>	<p><i>Le Compartiment investit dans des actions de sociétés du monde entier <b>liées au vieillissement de la population et à l'allongement de l'espérance de vie.</b></i></p> <p><i>Le Compartiment investit en permanence au moins les deux tiers de son actif net en actions et titres assimilés de <b>sociétés principalement axées sur les domaines des soins aux personnes âgées, du bien-être et des traitements médicaux. Le Compartiment vise également à bénéficier de la hausse des dépenses des seniors (dont les activités de loisirs, la planification financière et les cosmétiques).</b></i></p> <p><i>Le Compartiment peut investir dans des titres de participation de société de toute capitalisation boursière.</i></p> <p><i>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.</i></p>

#### ➤ Recours aux produits dérivés et aux opérations de financement sur titres

Les Administrateurs ont décidé que les opérations d'emprunt de titres et les opérations de mise en pension/prise en pension ne seront plus acceptés en tant que types de transactions.

Par conséquent, la phrase suivante a été incluse dans l'annexe du compartiment :

« *Le Compartiment n'a recours ni aux opérations d'emprunt de titres, ni aux accords de mise en pension/prise en pension.* »

#### ➤ Processus de gestion

Les Administrateurs ont clarifié le Processus de gestion pour préciser que le gestionnaire financier utilisera un processus de sélection de titres reposant sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement des sociétés, en se focalisant sur les bénéfices de moyen à long termes issus de la tendance démographique de long terme de vieillissement de la population.

#### ➤ Facteurs de risque

Les Administrateurs ont décidé de compléter les facteurs de risque du compartiment en y ajoutant le « *Risque inhérent aux investissements dans l'univers des petites et microcapitalisations* ».

Les Administrateurs ont décidé de supprimer le « *Risque lié aux marchés émergents* ».

➤ **Modification des frais de gestion**

Les Administrateurs ont de plus décidé de diminuer les frais de gestion applicable aux classes d'actions « A », « E » et « F » du Compartiment, comme suit :

- Classe d'actions « A » : de 2,00 % à 1,75 %
- Classe d'actions « E » : de 2,00 % à 1,75 %
- Classe d'actions « F » : de 1,00 % à 0,90 %

**Les modifications susmentionnées prendront effet le 31 août 2018.**

**Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces modifications peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans frais jusqu'au 31 août 2018.**

**I.2. AXA World Funds – Euro Aggregate Short Duration (anciennement AXA World Funds – Euro 3-5)**

➤ **Refonte du compartiment**

Les Administrateurs ont décidé de changer la dénomination du compartiment en la faisant passer de « AXA World Funds – Euro 3-5 » à « AXA World Funds – Euro Aggregate Short Duration ». Ce nouveau nom a pour objectif de refléter le changement de la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt du compartiment, tel qu'indiqué ci-dessous.

➤ **Stratégie d'investissement**

Les Administrateurs ont décidé de modifier le premier paragraphe de la stratégie d'investissement du compartiment formulé comme suit :

<b>Stratégie d'investissement actuelle</b>	<b>Nouvelle stratégie d'investissement</b>
Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance libellés en EUR de qualité <i>Investment Grade</i> , dont 5% maximum peuvent être des titres adossés à des créances hypothécaires et à des Asset Backed Securities (ABS) exclusivement notés <i>Investment Grade</i> . Le Compartiment est géré dans une fourchette de Sensibilité aux Taux d'Intérêt comprise entre 2 et 5.	Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance libellés en EUR de qualité <i>Investment Grade</i> , dont <b>10%</b> maximum peuvent être des titres adossés à des créances hypothécaires et à des Asset Backed Securities (ABS) exclusivement notés <i>Investment Grade</i> . Le Compartiment est géré dans une fourchette de Sensibilité aux Taux d'Intérêt comprise entre <b>0 et 5</b> .

**Veillez noter que le changement de sensibilité aux taux d'intérêt n'a pas d'impact sur le profil de risque du Compartiment.**

**Cette modification prendra effet le 31 août 2018.**

**Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces modifications peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans frais jusqu'au 31 août 2018.**

## **II. Changement de la dénomination de plusieurs compartiments**

### **➤ Changement de dénomination du compartiment AXA World Funds – Framlington Euro Relative Value en AXA World Funds – Framlington Euro Opportunities**

Les Administrateurs ont décidé de changer la dénomination du compartiment en la faisant passer de « AXA World Funds – Framlington Euro Relative Value » à « AXA World Funds – Framlington Euro Opportunities ».

Le changement de dénomination n'aura pas d'impact sur la stratégie d'investissement du compartiment.

**Cette modification prendra effet le 3 août 2018.**

### **➤ Changement de dénomination du compartiment AXA World Funds – Planet Bonds en AXA World Funds – Global Green Bonds**

Les Administrateurs ont décidé de changer la dénomination du compartiment en la faisant passer de « AXA World Funds – Planet Bonds » à « AXA World Funds – Global Green Bonds ». Ce nouveau nom a pour objectif de mieux refléter la stratégie d'investissement du compartiment.

Le changement de dénomination n'aura pas d'impact sur la stratégie d'investissement du compartiment.

**Cette modification prendra effet le 3 août 2018.**

### **➤ Changement de dénomination du compartiment AXA World Funds – MiX in Perspectives en AXA World Funds – Framlington Women Empowerment**

Les Administrateurs ont décidé de changer la dénomination du compartiment en la faisant passer de « AXA World Funds – MiX in Perspectives » à « AXA World Funds – Framlington Women Empowerment ». Ce nouveau nom a pour objectif de mieux refléter la stratégie d'investissement du compartiment, qui encourage notamment le leadership des femmes.

Le changement de dénomination n'aura pas d'impact sur la stratégie d'investissement du compartiment.

**La modification susmentionnée prendra effet le 3 août 2018.**

### **➤ Changement de dénomination du compartiment AXA World Funds – Framlington Global en AXA World Funds – Framlington Evolving Trends**

Les Administrateurs ont décidé de changer la dénomination du compartiment en la faisant passer de « AXA World Funds – Framlington Global » à « AXA World Funds – Framlington Evolving Trends ». Ce nouveau nom a pour objectif de mieux refléter la stratégie d'investissement du compartiment.

Le changement de dénomination n'aura pas d'impact sur la stratégie d'investissement du compartiment.

**La modification susmentionnée prendra effet le 3 août 2018.**

### III. Modification de la stratégie d'investissement de plusieurs compartiments

III.1. Les Administrateurs ont décidé de modifier la stratégie d'investissement du compartiment dénommé « **AXA World Funds – Global Buy and Maintain Credit** » comme suit :

Stratégie d'investissement actuelle	Nouvelle stratégie d'investissement
<p>Le Compartiment vise à capturer la prime de crédit à moindre coût. Le Compartiment investit essentiellement dans des obligations de qualité <i>Investment Grade</i> libellées dans toute devise librement convertible et émises dans le monde entier.</p> <p>Le Compartiment investit dans des titres de créance négociables à taux fixe ou variable émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises situés partout dans le monde et de qualité <i>Investment Grade</i>. Le Compartiment peut détenir jusqu'à 5 % de son actif net en événements de crédit (fusion-acquisition, LBO, etc.) et titres de qualité <i>Sub-Investment Grade</i> (sous réserve qu'ils aient été notés <i>Investment Grade</i> au moment de l'achat) ou non notés.</p> <p>Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard &amp; Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.</p> <p>La sélection de titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque du marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.</p> <p>Le Compartiment peut également investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC gérés par une entité du groupe AXA IM et dans le respect des contraintes de notation décrites ci-dessus.</p>	<p>Le Compartiment vise à capturer la prime de crédit à moindre coût. Le Compartiment investit essentiellement dans des <b>obligations</b> émises dans le monde entier et <b>de qualité <i>Investment Grade</i> sur la base de la moyenne arithmétique des notes disponibles de Standard &amp; Poor's, Moody's et Fitch.</b></p> <p>Le Compartiment investit dans des titres de créance négociables à taux fixe ou variable émis par des gouvernements, des institutions publiques et des entreprises situés partout dans le monde et <b>libellés dans toute devise librement convertible</b>. Le Compartiment peut détenir jusqu'à 5 % de son actif net dans des <b>titres de qualité <i>Sub-Investment Grade</i> ou non notés.</b></p> <p>Toutefois, le Compartiment n'investit pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous attribuée par Standard &amp; Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch. Si plusieurs notes sont disponibles, c'est la plus basse qui est retenue. Les titres non notés doivent présenter une qualité que le gestionnaire financier considère comme équivalente à ces catégories. En cas d'abaissement de leur note en dessous de ce seuil, les titres seront vendus dans un délai de 6 mois.</p> <p>La sélection de titres de créance ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit interne ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des titres s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du gestionnaire financier.</p> <p>Le Compartiment peut également investir jusqu'à un tiers de son actif net dans des instruments du marché monétaire.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC gérés par une entité du groupe AXA IM et dans le respect des contraintes de notation décrites ci-dessus.</p>

**Les modifications susmentionnées prendront effet le 31 août 2018.**

**Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces modifications peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans frais jusqu'au 31 août 2018.**

III.2. Les Administrateurs ont décidé d'ajouter le paragraphe suivant à la stratégie d'investissement du compartiment dénommé « **AXA World Funds – Global Inflation Bonds** » au sujet de l'exposition des actifs du compartiment :

« L'exposition des actifs du Compartiment libellés dans une autre devise que la Devise de référence du Compartiment est systématiquement couverte. Rien ne garantit qu'une telle couverture couvrira parfaitement 100 % de l'actif net en permanence. »

Il est également précisé, dans le contexte de couverture du risque de change au niveau du portefeuille, que le compartiment ne prend aucune exposition active au change et a recours aux dérivés de change strictement à des fins de couverture de change.

Les Administrateurs ont également décidé d'augmenter le montant nominal des opérations de prêt de titres du compartiment de 25 % à 50 % de la proportion de la valeur liquidative du compartiment.

**Les modifications susmentionnées prendront effet le 31 août 2018.**

**Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces modifications peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans frais jusqu'au 31 août 2018.**

**III.3.** Les Administrateurs ont décidé de modifier la stratégie d'investissement du compartiment dénommé « **AXA World Funds – Emerging Markets Short Duration Bonds** » comme suit :

Stratégie d'investissement actuelle	Nouvelle stratégie d'investissement
<p>Le Compartiment investit dans des obligations à durée courte des marchés émergents.</p> <p>Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance négociables, y compris des warrants, émis dans une devise autre que la devise locale par des gouvernements, des entités supranationales et des entreprises privées ou publiques dans les pays émergents. Le Compartiment peut investir dans des instruments du marché monétaire et jusqu'à 15 % de son actif net en obligations émises en devise locale.</p> <p>La durée moyenne des actifs du Compartiment devrait s'établir à trois ans ou moins.</p> <p>Le Compartiment n'investit pas en actions et titres assimilés.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.</p>	<p>Le Compartiment investit dans des obligations à durée courte des marchés émergents.</p> <p>Le Compartiment investit principalement dans des titres de créance négociables, y compris des warrants, émis dans une devise autre que la devise locale par des gouvernements, des entités supranationales, des entreprises privées ou publiques dans les pays émergents. Le Compartiment peut investir <b>jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres de créance de qualité <i>Sub-Investment Grade</i> ou non notés (c'est-à-dire sans notation de crédit du titre lui-même et de son émetteur).</b></p> <p><b>Le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % dans des titres de créance souverains mais n'a pas l'intention d'investir plus de 10 % de son actif net dans des titres de qualité <i>Sub-Investment Grade</i> émis ou garantis par un pays (y compris son gouvernement et toute autorité locale ou publique de ce pays). Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de son actif net dans des obligations libellées en devise locale.</b></p> <p><b>Le Compartiment peut investir jusqu'à un tiers de son actif net en instruments du marché monétaire et jusqu'à 49 % de son actif net en prévision ou en présence de conditions de marché défavorables.</b></p> <p>La durée moyenne des actifs du Compartiment devrait s'établir à trois ans ou moins.</p> <p>Le Compartiment n'investit pas en actions et titres assimilés.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des OPCVM et/ou OPC.</p>

**Les modifications susmentionnées prendront effet le 31 août 2018.**

**Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces modifications peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans frais jusqu'au 31 août 2018.**

## IV. Clarifications sur la stratégie d'investissement de plusieurs compartiments

### ➤ Précisions générales

**IV.1.** A la suite de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, de la nouvelle réforme de la fiscalité des investissements en Allemagne, les Administrateurs ont décidé d'indiquer dans la stratégie d'investissement des compartiments suivants la proportion minimale, en pourcentage, de leur actif net investi en permanence dans des actions :

- **AXA World Funds – Framlington Hybrid Resources** : min. 25 %,
- **AXA World Funds – Framlington Talents Global** : min. 51 %,
- **AXA World Funds – Global Factors – Sustainable Equity** : min. 51 %,
- **AXA World Funds – Optimal Income** : min 25 %.

**La modification susmentionnée prendra effet le 3 août 2018.**

**IV.2.** Pour le compartiment dénommé « **AXA World Funds – Selectiv' Infrastructure** »\*, les Administrateurs ont décidé que, parmi les critères employés pour prendre des décisions d'investissement, le gestionnaire financier devait aussi tenir compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et appliquer des critères d'exclusion tels que ceux décrits dans la Politique de Risques Climatiques d'AXA IM (et en particulier concernant les producteurs de sables bitumineux et de charbon), disponible sur [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com).

**La modification susmentionnée prendra effet le 3 août 2018.**

**IV.3.** Les Administrateurs ont précisé que le compartiment dénommé « **AXA World Funds – US Corporate Bonds** » investit dans des obligations d'entreprises et souveraines et principalement dans des titres de créance négociables de qualité *Investment Grade* libellés en dollars américains émis par des gouvernements, des institutions publiques et des sociétés. Le compartiment peut également investir à titre accessoire dans des titres de qualité *Sub-Investment Grade* au moment de leur achat.

**La modification susmentionnée prendra effet le 31 août 2018.**

**Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces modifications peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans frais jusqu'au 31 août 2018.**

**IV.4.** Les Administrateurs ont décidé de clarifier les termes de la politique d'investissement de certains Compartiments afin de permettre l'investissement dans des titres 144A. En conséquence, les dispositions suivantes ont été ajoutées à la politique d'investissement :

*« Le Compartiment peut investir son actif net dans des titres 144A, de manière substantielle en fonction des opportunités. »*

Cette disposition supplémentaire est une clarification de la politique d'investissement du Compartiment, qui autorisait déjà les investissements dans les titres 144A. Cette disposition supplémentaire n'implique pas de facto qu'une proportion plus importante de l'actif net du Compartiment sera investie dans des titres 144A.

La modification susmentionnée sera applicable pour les compartiments suivants :

- **AXA World Funds – Framlington Global Convertibles**
- **AXA World Funds – Euro Aggregate Short Duration (anciennement AXA World Funds – Euro 3-5)**
- **AXA World Funds – Euro 5-7**
- **AXA World Funds – Euro 7-10**
- **AXA World Funds – Euro 10 + LT**
- **AXA World Funds – Euro Bonds**
- **AXA World Funds – Euro Government Bonds**
- **AXA World Funds – Euro Inflation Bonds**



- **Fonds AXA World Funds – Global Aggregate Bonds**
- **AXA World Funds – Global Credit Bonds**
- **AXA World Funds – Global High Yield Bonds**
- **AXA World Funds – Global Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – Global Strategic Bonds**
- **AXA World Funds – Universal Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – US Corporate Bonds**
- **AXA World Funds – US Credit Short Duration IG**
- **AXA World Funds – US Dynamic High Yield Bonds**
- **AXA World Funds – US High Yield Bonds**
- **AXA World Funds – US Short Duration High Yield Bonds**

En conséquence des clarifications susmentionnées, les Administrateurs ont décidé d'ajouter la disposition relative au « Risque lié aux titres 144A » dans la section relative aux risques des compartiments listés ci-dessus.

**La modification susmentionnée prend effet immédiatement.**

**IV.5.** Les Administrateurs ont décidé de mentionner explicitement dans la section relative à la stratégie d'investissement des compartiments suivants la possibilité qu'ils investissent dans des titres de participation de sociétés de toute capitalisation boursière (y compris de sociétés à petite et microcapitalisation) :

- **Framlington Euro Opportunities (anciennement AXA World Funds – Framlington Euro Relative Value)**
- **AXA World Funds – Framlington Europe Real Estate Securities**
- **AXA World Funds – Framlington Global Real Estate Securities**
- **AXA World Funds – Framlington Europe Opportunities**
- **AXA World Funds – Framlington Emerging Markets**

En conséquence de ce qui précède, les Administrateurs ont décidé d'ajouter la disposition relative au « Risque inhérent aux investissements dans l'univers des petites et microcapitalisations » dans la section relative aux risques des compartiments répertoriés ci-dessus.

**Les modifications susmentionnées prendront effet le 3 août 2018.**

**IV.6.** Pour le compartiment dénommé « **AXA World Funds – Framlington Europe Microcap** », les Administrateurs ont décidé de clarifier que le compartiment investit dans des actions de sociétés à petite capitalisation et surtout dans celles de sociétés à microcapitalisation.

**La modification susmentionnée prendra effet le 3 août 2018.**

**IV.7.** Pour le compartiment dénommé « **AXA World Funds – Defensive Optimal Income** », les Administrateurs ont souhaité clarifier que le compartiment est non seulement investi dans des actions mais aussi exposé jusqu'à 35 % de son actif net aux actions.

**La modification susmentionnée prendra effet le 3 août 2018.**

- **Clarifications relatives au recours aux produits dérivés et aux opérations de financement sur titres**

**IV.8.** Les Administrateurs ont décidé que les opérations d'emprunt de titres et les opérations de mise en pension/prise en pension ne seront plus acceptés en tant que types de transactions. Par conséquent, la phrase existante définissant cette interdiction du recours aux produits dérivés et aux opérations de financement sur titres est modifiée comme suit :

*« Le Compartiment n'a recours ni aux opérations d'emprunt de titres, ni aux accords de mise en pension/prise en pension. »*

Ce texte supplémentaire sera applicable pour les compartiments suivants :

- **AXA World Funds – Global Flexible Property**
- **AXA World Funds – Selectiv' Infrastructure\***
- **AXA World Funds – Framlington Women Empowerment (anciennement AXA World Funds – MiX in Perspectives)**
- **AXA World Funds – Framlington Asia Select Income**
- **AXA World Funds – Framlington Digital Economy**
- **AXA World Funds – Framlington Europe Real Estate Securities**
- **AXA World Funds – Framlington Global Real Estate Securities**
- **AXA World Funds – Framlington Eurozone**
- **AXA World Funds – Framlington Eurozone RI**
- **AXA World Funds – Framlington Europe**
- **AXA World Funds – Framlington Euro Opportunities (anciennement AXA World Funds – Framlington Euro Relative Value)**
- **AXA World Funds – Framlington Europe Opportunities**
- **AXA World Funds – Framlington Europe Small Cap**
- **AXA World Funds – Framlington Europe Microcap**
- **AXA World Funds – Framlington American Growth**
- **AXA World Funds – Framlington Emerging Markets**
- **AXA World Funds – Framlington Evolving Trends (anciennement AXA World Funds – Framlington Global)**
- **AXA World Funds – Framlington Global Convertibles**
- **AXA World Funds – Framlington Global Small Cap**
- **AXA World Funds – Framlington Human Capital**
- **AXA World Funds – Framlington Italy**
- **AXA World Funds – Framlington Robotech**
- **AXA World Funds – Framlington Switzerland**
- **AXA World Funds – Framlington Talents Global**
- **AXA World Funds – Framlington UK**

Par ailleurs, le texte supplémentaire « *Le Compartiment n'a recours ni aux opérations d'emprunt de titres, ni aux accords de mise en pension/prise en pension.* » sera applicable pour le compartiment suivant :

- **AXA World Funds – Framlington Hybrid Resources**

**La modification susmentionnée prend effet immédiatement.**

**IV.9.** Pour éviter toute ambiguïté, les Administrateurs ont décidé de préciser que, pour les compartiments suivants, le recours aux produits dérivés à des fins d'investissement est limité à 30 % de l'actifs net du compartiment correspondant :

- **AXA World Funds – Framlington Global Real Estate Securities**
- **AXA World Funds – Framlington Global Convertibles**
- **AXA World Funds – Asian Short Duration Bonds**
- **AXA World Funds – US High Yield Bonds**
- **AXA World Funds – Emerging Markets Short Duration Bonds**

**La modification susmentionnée prendra effet le 3 août 2018.**

**IV.10.** Les Administrateurs ont précisé que les compartiments suivants peuvent investir jusqu'à 10 % de leur actif net dans des OPCVM et/ou OPC, gérés uniquement par la Société de Gestion ou par toute autre entité du groupe AXA IM, et qui n'investissent pas dans des titres notés CCC+ ou en dessous par Standard & Poor's ou l'équivalent par Moody's ou Fitch (la notation la plus basse étant retenue) ou, en l'absence de notation, considérés comme correspondant à ces catégories par le gestionnaire financier de ces OPCVM et/ou OPC.

- **AXA World Funds – Global Flexible Property**
- **AXA World Funds – Framlington Global Convertibles**
- **AXA World Funds – Asian Short Duration Bonds**

**La modification susmentionnée prendra effet le 3 août 2018.**

**IV.11.** Les Administrateurs ont décidé de modifier le texte de la stratégie d'investissement du compartiment dénommé « **AXA World Funds – Global Green Bonds** » (anciennement « **AXA World Funds – Planet Bonds** »), pour clarifier la possibilité de couvrir les actifs du compartiment libellés dans une devise autre que l'euro, comme suit :

Texte actuel	Nouveau texte
Les titres libellés dans une devise autre que l'euro sont couverts principalement face à l'euro. Une exposition de change tactique est toutefois autorisée à la discrétion du gestionnaire financier.	<b>L'exposition des actifs du Compartiment libellés dans une devise autre que l'euro peut être couverte contre l'euro.</b>

**La modification susmentionnée prendra effet le 3 août 2018.**

**IV.12.** Les Administrateurs ont décidé de clarifier que l'intention actuelle du gestionnaire financier est de réaliser des opérations de prêt de titres et de conclure des opérations de mise en pension/prise en pension à hauteur de moins de 30 % de l'actif net total des compartiments suivants :

- **AXA World Funds – Asian Short Duration Bonds**
- **AXA World Funds – Emerging Markets Short Duration Bonds**

**La modification susmentionnée prendra effet le 3 août 2018.**

**IV.13.** Les Administrateurs ont décidé que les compartiments suivants pourront également avoir recours à des produits dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace de portefeuille et d'investissement :

- **AXA World Funds – Global Credit Bonds**
- **AXA World Funds – Global Emerging Markets Bonds**
- **AXA World Funds – Global High Yield Bonds**
- **AXA World Funds – Global Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – Global Strategic Bonds**
- **AXA World Funds – Emerging Markets Short Duration Bonds**

**La modification susmentionnée prendra effet le 3 août 2018.**

## V. Ajout de risques spécifiques dans les annexes des compartiments

Les Administrateurs ont décidé d'ajouter la disposition relative au « Risque lié aux titres immobiliers » pour les compartiments suivants :

- **AXA World Funds – Framlington Europe Real Estate Securities**
- **AXA World Funds – Framlington Global Real Estate Securities**

Les Administrateurs ont décidé d'ajouter la disposition relative au « Risques inhérents à l'investissement dans des pays ou zones géographiques spécifiques » pour les compartiments suivants :

- **AXA World Funds – Framlington Europe Real Estate Securities**
- **AXA World Funds – Framlington Euro Opportunities (anciennement AXA World Funds – Framlington Euro Relative Value)**
- **AXA World Funds – Framlington Europe Opportunities**
- **AXA World Funds – Framlington American Growth**
- **AXA World Funds – US High Yield Bonds**

Les Administrateurs ont décidé d'ajouter la disposition relative au « Risque liés aux produits dérivés et l'effet de levier » pour les compartiments suivants :

- **AXA World Funds – Framlington Global Real Estate Securities**
- **AXA World Funds – US High Yield Bonds**

Les Administrateurs ont décidé d'ajouter la disposition relative au « Risque inhérent à la dette souveraine » pour les compartiments suivants :

- **AXA World Funds – Framlington Global Convertibles**
- **AXA World Funds – Asian Short Duration Bonds**
- **AXA World Funds – Global Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – Universal Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – US High Yield Bonds**
- **AXA World Funds – Emerging Markets Short Duration Bonds**

Les Administrateurs ont décidé d'ajouter la disposition relative aux « Risques liés aux titres de créance à haut rendement » pour les compartiments suivants :

- **AXA World Funds – Asian Short Duration Bonds**
- **AXA World Funds – US Corporate Bonds**

Les Administrateurs ont décidé d'ajouter la disposition relative au « Risques liés aux obligations indexées sur l'inflation » pour les compartiments suivants :

- **AXA World Funds – Global Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – Universal Inflation Bonds**

Les Administrateurs ont décidé d'ajouter la disposition relative au « Risque lié aux titres convertibles » pour le compartiment dénommé « **AXA World Funds – US High Yield Bonds** ».

**Les modifications susmentionnées prennent effet immédiatement.**

## VI. Conformité au Règlement sur les indices de référence

En vue de se conformer à l'article 28(2) du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil (le « Règlement sur les indices de référence »), qui exige d'adopter un plan écrit définissant les mesures qui seront prises concernant un compartiment si un indice de référence subit des modifications substantielles ou cesse d'être fourni, les Administrateurs décident d'ajouter la nouvelle sous-section « Règlement sur les indices de référence » dans la section « Société de Gestion » de la partie générale du Prospectus.

*« Certains Compartiments ont recours à des Indices de Référence, tels que définis par le Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement (dit règlement « BMR »), pour calculer des commissions de performance (merci de vous reporter à la section « Indice de Référence pour la Commission de performance » de l'Annexe correspondante des Compartiments suivants : Framlington Europe Microcap, Framlington Global Convertibles, Framlington Hybrid Resources, Optimal Income, Optimal Absolute, Multi Premia et Global Multi Credit).*

*Comme prescrit par l'article 28(2) du BMR, la Société de Gestion a adopté un plan écrit définissant les mesures, qui seront prises concernant les Compartiments utilisant un indice de référence pour calculer des commissions de performance si cet indice subit des modifications substantielles ou cesse d'être fourni (le « Plan d'Urgence »). Vous pourrez avoir accès gratuitement au Plan d'Urgence au siège de la Société de Gestion.*

*À la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, les administrateurs d'Indice de Référence suivants sont inscrits au registre de l'ESMA, que vous pouvez consulter à l'adresse <https://www.esma.europa.eu/benchmarks-register> : MSCI Limited, qui détermine les indices de référence MSCI Europe Microcap et MSCI AC World Commodity Producers Total Return Net.*

*À la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, les administrateurs d'Indice de Référence suivants n'ont pas encore été inscrits au registre de l'ESMA : Thomson Reuters (qui détermine l'indice de référence Thomson Reuters Convertible Global Focus Hedged), S&P (qui détermine l'indice de référence S&P GSCI Energy & Metals Capped Components 35/20) et EMMI (European Money Markets Institute, qui détermine l'indice de référence EONIA). Certains administrateurs d'Indice de Référence peuvent bénéficier, dans certaines circonstances, d'une période transitoire pour s'inscrire au registre de l'ESMA avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et le présent prospectus sera mis à jour en conséquence si une telle inscription au registre a lieu.*

*Les indices de référence SONIA (Sterling Overnight Index Average), SARON (Swiss Average Rate Overnight) et Effective Federal Funds Rate sont fixés par les banques centrales et par conséquent ne sont pas dans le champ d'application du BMR. Vous pourrez avoir accès à de plus amples informations sur le site internet de l'administrateur correspondant : la Banque d'Angleterre pour le SONIA à l'adresse <https://www.bankofengland.co.uk/markets/benchmarks>, la Banque Nationale suisse (BNS) en coopération avec la SIX Swiss Exchange pour le SARON à l'adresse [https://snb.ch/en/ifor/finmkt/id/finmkt\\_repos\\_saron](https://snb.ch/en/ifor/finmkt/id/finmkt_repos_saron)) et l'Effective Federal Funds Rate publié par la Federal Reserve Bank of New York. »*

**La modification susmentionnée prend effet immédiatement.**

## **VII. Suppression de classes d'actions dans certains compartiments**

### ➤ **Suppression de classes d'actions**

#### • **Classe d'actions G**

Les Administrateurs ont décidé de supprimer la classe d'actions dénommée « G » au sein des compartiments suivants :

- **AXA World Funds – Global Inflation Short Duration Bonds**
- **AXA World Funds – Global Flexible Property.**

**La modification susmentionnée prend effet immédiatement.**

#### • **Classe d'actions L**

Les Administrateurs ont décidé de transformer la classe d'actions dénommée « L » au sein du compartiment « **AXA World Funds – US Short Duration High Yield Bonds** » en une nouvelle classe d'actions dénommée « UF », et par conséquent de supprimer la classe d'actions dénommée « L ».

**La modification susmentionnée prendra effet le 3 août 2018.**

## VIII. Autres modifications du prospectus

### VIII.1. Dans la partie générale du prospectus :

#### ➤ Mise à jour de la section « FISCALITÉ » - Normes communes de déclaration

Les Administrateurs ont décidé de supprimer le paragraphe suivant puisque la section « Protection des données » a été modifiée afin d'être mise en conformité avec le RGPD (tel que défini ci-après).

*« De plus, la SICAV est responsable du traitement des données personnelles et chaque actionnaire dispose d'un droit d'accès aux données communiquées aux autorités fiscales du Luxembourg ainsi que d'un droit de rectification de ces données (si nécessaire). Toutes les données obtenues par la SICAV seront traitées conformément à la loi du Luxembourg du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données personnelles, telle que modifiée. »*

#### ➤ Mise à jour de la section « Risques généraux »

Les Administrateurs ont décidé d'ajouter le paragraphe suivant à la définition du « **Risque de change et de devise** » :

*« Il n'est pas possible de garantir l'exécution parfaite d'une stratégie de couverture réduisant totalement ce risque. La mise en œuvre de la stratégie de couverture décrite ci-dessus peut entraîner des coûts supplémentaires pour le Compartiment. »*

Les Administrateurs ont également décidé d'inclure la définition suivante du « **Risque de contagion** » :

*« **Risque de contagion** : Les Classes d'Actions couvertes contre le risque de change peuvent subir des pertes résultant de leur stratégie de couverture spécifique qui seront principalement supportées par leurs Actionnaires, mais peuvent, en cas de scénario défavorable particulier et malgré les procédures d'atténuation en place, avoir des répercussions sur les autres Actionnaires du Compartiment.*

*L'objectif de la Classe d'Actions est la couverture du risque de change découlant de l'écart entre la devise de référence du Compartiment et la devise de cette Classe d'Actions, via le recours à des produits dérivés susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires. Il n'est pas possible de garantir l'exécution parfaite d'une stratégie de couverture réduisant totalement ce risque.*

*Lorsque la SICAV cherche à se couvrir contre les fluctuations de change, il peut en résulter des positions sur ou sous-couvertes non intentionnelles en raison de facteurs externes indépendants du contrôle de la SICAV. Cependant, les positions sur-couvertes ne dépasseront pas 105 % de la Valeur Liquidative de la Classe d'Actions, et les positions sous-couvertes ne seront pas inférieures à 95 % de cette Valeur Liquidative. Les positions couvertes feront l'objet d'un contrôle permanent afin que les limites susvisées de sur ou sous-couverture des positions soient respectées. Ce suivi intègre également une procédure visant à garantir que les positions dépassant considérablement 100 % de la Valeur Liquidative d'une Classe d'Actions ne sont pas reportées d'un mois à l'autre.*

#### ➤ Mise à jour de la section « Risques spécifiques »

- Les Administrateurs ont décidé d'ajouter le paragraphe suivant à la définition du « **Risque associé au marché chinois** » :

*« En outre, dans la mesure où les opérations d'achat de titres sur les marchés chinois peuvent exiger la mise à disposition de liquidités sur le compte-titres avant négociation, il peut exister un décalage entre le moment de l'exposition effective au marché et celui de la fixation du prix d'une souscription. Par conséquent, le Compartiment peut s'avérer sous-exposé et soumis au risque de dilution de sa performance. Ainsi, si les marchés sont haussiers entre le jour de fixation du prix de la souscription dans le fonds et le jour où le fonds peut investir, les actionnaires pourront voir leurs performances diluées. À l'inverse, si les marchés chutent entre ces deux dates, les actionnaires pourront en bénéficier. »*

Dans la même section, les Administrateurs ont également décidé de supprimer la référence suivante :

*« Notamment, en RPC, certaines transactions sur les valeurs mobilières ne sont pas réglées selon un système de règlement- livraison contre paiement et la SICAV peut alors être exposée au risque de règlement. »*

- Les Administrateurs ont décidé de supprimer la phrase suivante dans la définition du **« Risques liés aux produits dérivés et à l'effet de levier »** :

*« Le niveau d'effet de levier ou d'emprunt autorisé par le niveau de valeur en risque peut dépasser 100 % des actifs d'un Compartiment. »*

- Les Administrateurs ont décidé de clarifier le paragraphe suivant dans la définition des **« Risques liés aux stratégies de couverture et d'optimisation des rendements »** :

*« Les conséquences défavorables du recours à des options, warrants, devises étrangères, contrats de swap, contrats futures et options sur des contrats futures, peuvent engendrer une perte pour les Compartiments supérieure au montant investi dans ces produits. L'exposition globale à ces produits ne peut pas dépasser 100 % de la Valeur Liquidative du Compartiment concerné, dans le cas des Compartiments utilisant la méthode de l'engagement. En conséquence, le risque global associé aux investissements d'un Compartiment peut s'élever à 200 % de la Valeur Liquidative du Compartiment. Étant donné que les emprunts temporaires sont autorisés à hauteur maximale de 10 %, le risque global ne peut jamais dépasser 210 % de la Valeur Liquidative du Compartiment concerné. »*

- Les Administrateurs ont décidé d'ajouter le paragraphe suivant à la définition des **« Risques liés aux stratégies de couverture et d'optimisation des rendements »** :

*« Pour les Compartiments utilisant la méthode de la VaR, le risque associé à l'utilisation des produits dérivés ne peut entraîner le dépassement par le Compartiment du niveau de VaR indiqué dans la section « Description des Compartiments » correspondante. »*

- **Mise à jour de la section « Risques associés aux investissements dans les instruments financiers dérivés (IFD) »**

Les Administrateurs ont décidé que la dernière phrase de la définition des **« Risques liés au swap de défaut de crédit »** sera formulée comme suit :

*« L'exposition maximale du Compartiment ne peut pas être supérieure à 100 % de son actif net s'il utilise la méthode de l'engagement. Pour les Compartiments utilisant la méthode de la VaR, le risque lié aux produits dérivés ne peut pas entraîner le dépassement par le Compartiment du niveau de VaR indiqué dans la section « Description des Compartiments » correspondante de chaque Compartiment utilisant la méthode de la VaR afin de contrôler le risque associé à l'utilisation de tels instruments. »*

- **Mise à jour de la section « Règles générales d'investissement pour les OPCVM »**

Les Administrateurs ont décidé que l'exigence relative à l'exposition globale aux produits dérivés du point 6 pour les produits dérivés et instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces (cotés ou de gré à gré) du tableau « Titres et transaction éligibles » sera modifiée comme suit :

*« L'exposition globale aux produits dérivés ne peut pas dépasser 100 % de l'actif net du Compartiment correspondant s'il utilise la méthode de l'engagement. Pour les Compartiments employant la méthode de la VaR, le risque associé au recours aux produits dérivés ne peut pas entraîner le dépassement par le Compartiment du niveau de VaR indiqué dans la section « Description des Compartiments » correspondante. »*

Les Administrateurs ont décidé que la catégorie de titres concernant le point A du tableau « Limites destinées à assurer la diversification » sera modifiée pour énoncer ce qui suit :



Un Compartiment peut investir jusqu'à 35 % de son actif net pour tout émetteur dans « des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par la banque centrale de l'UE, une autorité régionale ou locale au sein de l'UE ou un État non membre de l'UE, ou encore un organisme international auquel appartient au minimum un membre de l'UE un État de l'UE, une autorité publique locale au sein de l'UE, un État membre de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) ou du G20 (Groupe des vingt) ou Singapour ou Hong Kong, un organisme international auquel appartient au minimum un membre de l'UE, ou tout autre État non-membre de l'UE reconnu dans ce contexte par la CSSF. »

Concernant ses investissements dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire, un Compartiment peut investir, à partir de ses propres actifs, « 100 % dans un minimum de six émissions, sous réserve que :

- les titres émis des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire correspondant au moins à l'une des catégories figurant au point A émis ou garantis par un État de l'UE, une autorité publique locale au sein de l'UE, un État membre de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) ou du G20 (Groupe des vingt) ou Singapour ou Hong Kong, un organisme international auquel appartient au minimum un membre de l'UE, ou tout autre État non membre de l'UE reconnu dans ce contexte par la CSSF;
- le Compartiment investit au maximum 30 % dans une émission individuelle. »

Les Administrateurs ont décidé de modifier la dernière phrase de la description du « Contrôle de l'exposition globale » comme suit :

« La VaR utilisée par le gestionnaire financier présente un horizon de cinq Jours Ouvrables et un niveau de confiance de 95 %. Lorsque la VaR est complétée par le contrôle de l'effet de levier, basé sur la somme de l'approche nominale définie comme la somme de la valeur absolue du montant nominal de tous les produits financiers dérivés du Compartiment. »

➤ **Mise à jour de la section « Investir dans les Compartiments »**

Les Administrateurs ont décidé de modifier la description de la « Politique en matière de dividendes » pour indiquer que les paiements de dividendes non réclamés seront restitués à la SICAV au terme d'un délai de cinq ans.

Les Administrateurs ont également décidé de supprimer le texte barré ci-dessous du paragraphe de la section « Autres politiques relatives aux Classes d'Actions », mettant ainsi fin à la possibilité d'émettre des actions au porteur :

~~« Les actions sont émises sous forme nominative (leur propriété est établie par leur inscription dans le registre des Actionnaires de la SICAV) et, dans des circonstances exceptionnelles, au porteur (toute personne détenant physiquement le certificat est considéré propriétaire de ces Actions). »~~

➤ **Mise à jour de l'investissement initial minimum et du solde minimum pour toute classe d'actions d'un compartiment**

Les Administrateurs ont décidé de clarifier la définition des classes d'actions « A » et « F » afin de préciser qu'il n'y a aucun investissement initial minimum ou solde minimum excepté pour les classes d'actions de capitalisation, de distribution et de distribution trimestrielle indiquées dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant ».

Les Administrateurs ont décidé de clarifier la définition des classes d'actions « E » afin de préciser qu'il n'y a aucun investissement initial minimum ou solde minimum excepté pour les classes d'actions de capitalisation et de distribution trimestrielle répertoriées dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant ».

Les Administrateurs ont également décidé de clarifier la définition de la classe d'actions « G » afin de préciser que l'investissement initial minimum est de 1 million excepté pour les classes d'actions de

capitalisation répertoriées dans le tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant ».

Toujours pour la classe d'actions « G », les Administrateurs ont décidé de préciser que cette classe d'actions sera fermée à la souscription le jour suivant celui où le seuil de 100 millions dans toutes les devises de la classe d'actions « G » sera atteint ou dépassé au niveau du compartiment. Le Conseil se réserve par ailleurs le droit de fermer la souscription avant que le seuil de 100 millions dans toutes les devises de la classe d'actions « G » ne soit atteint ou dépassé au niveau du compartiment.

➤ **Tableau « Exceptions aux minimums de souscription et de détention – Montant »**

Les Administrateurs ont décidé de clarifier dans le tableau correspondant les types de classes d'actions, l'investissement initial minimum, l'investissement ultérieur minimum et le solde minimum applicables pour les classes d'actions A, E, F et G du compartiment nommé « **AXA World Funds – Global Multi Credit** ».

➤ **Mise à jour de la section « Souscription, conversion, rachat et cession d'Actions »**

Les Administrateurs ont décidé d'ajouter le paragraphe suivant à la description de la « Souscription d'Actions » :

*« À la demande de l'Actionnaire, la SICAV peut accepter les souscriptions en nature en tenant compte de toutes les lois et réglementations applicables, de l'intérêt de l'ensemble des Actionnaires, et de l'annexe du Compartiment concerné. Dans un tel cas de souscription en nature, le commissaire aux comptes de la SICAV devra délivrer, le cas échéant, un rapport d'audit conforme aux lois applicables. Tous les coûts occasionnés par une souscription de titres en nature seront supportés par l'actionnaire concerné. »*

➤ **Mise à jour de la section « Méthode de calcul de la Valeur Liquidative »**

Les Administrateurs ont décidé de préciser, dans la description du « *Swing Pricing* », que la société de gestion peut appliquer un mécanisme de *swing pricing* à tout Compartiment ou à toute Classe d'Actions et à la part de trésorerie générée par toute fusion affectant un Compartiment.

➤ **Mise à jour de la section « Mesures de lutte contre les activités illicites et préjudiciables »**

Les Administrateurs ont décidé de fusionner les points « *Market Timing* » et « *Late Trading* » en un point nommé « *Market Timing et Late Trading* ».

➤ **Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données) (le « Règlement GPD »)**

Les Administrateurs ont décidé de modifier les termes pertinents de la section « PROTECTION DES DONNÉES » du Prospectus afin de la rendre conforme aux exigences du Règlement GPD.

➤ **Nouvelle section « Requêtes et réclamations »**

Les Administrateurs ont décidé d'ajouter une nouvelle section nommée « Requêtes et réclamations », dont la description est la suivante :

**« REQUETES ET RÉCLAMATIONS**

Les réclamations doivent être notifiées par courrier adressé au siège de la Société de Gestion, à l'attention du responsable du traitement des réclamations (Complaint Handling Officer). »

➤ **Mise à jour de la liste des membres du conseil d'administration de la SICAV et de la Société de Gestion**

Les Administrateurs ont décidé de refléter dans le Prospectus les changements survenus au sein du conseil d'administration de la SICAV et de la Société de Gestion.

➤ **Mise à jour de la section « Informations spécifiques à certains pays »**

Les Administrateurs ont décidé de modifier la section « Informations spécifiques à certains pays » du Prospectus afin d'informer les investisseurs du changement d'agent à Hong Kong et de faire la distinction entre les compartiments autorisés à la distribution à Hong Kong et ceux qui ne le sont pas, en remplaçant le texte antérieur de la partie consacrée à « HONG KONG » comme suit :

Texte actuel	Nouveau texte
<p><b>HONG KONG</b></p> <p>Agent (Représentant) :  <b>Axa Rosenberg Investment Management Asia Pacific Limited</b>            Suites 5701-4            57/F, One Island East            18 Westlands Road            Quarry Bay, Hong-Kong            CHINE</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs de Hong Kong de lire le document d'offre de Hong Kong qui contient des informations supplémentaires destinées aux résidents de Hong Kong.</p> <p>La SICAV est agréée par la Securities and Futures Commission en tant que fonds d'investissement. La Securities and Futures Commission n'assume aucune responsabilité quant à la solidité financière de la SICAV ou aux déclarations et opinions exprimées par le présent Prospectus.</p>	<p><b>HONG KONG</b></p> <p><b>Pour les Compartiments / Classes d'Actions autorisés à la distribution</b></p> <p>Agent (Représentant) :  <b>AXA Investment Managers Asia Limited</b>  <b>Units 5701-4</b>            57/F, One Island East            18 Westlands Road            Quarry Bay, Hong-Kong            CHINE</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs de Hong Kong de lire le document d'offre de à Hong Kong <b>et les <i>Product Key Fact Statements</i> des Compartiments concernés</b>, qui contiennent des informations supplémentaires destinées aux résidents de Hong Kong.</p> <p>La <i>Securities and Futures Commission</i> (« <b>SFC</b> ») a agréé la SICAV <b>et certains Compartiments (veuillez vérifier auprès de l'agent la liste des Compartiments agréés par la SFC)</b>. L'agrément de la SFC ne vaut pas recommandation ou approbation d'un fonds ni ne garantit les mérites commerciaux d'un fonds ou de sa performance. Il ne signifie pas que ledit fonds est adapté à tous les investisseurs ni n'atteste de son adéquation à tout investisseur ou à toute catégorie d'investisseurs donnés.</p> <p><b>Pour les Compartiments/Classes d'Actions non autorisés à la distribution</b></p> <p><b>Avertissement :</b> les investisseurs de Hong Kong sont avertis que le contenu du présent prospectus n'a pas été vérifié par une quelconque autorité de tutelle à Hong Kong. Il leur est recommandé de faire preuve de prudence concernant l'offre. En cas de doutes concernant le contenu de ce prospectus, veuillez solliciter un avis professionnel indépendant. Certains Compartiments décrits dans les présentes pourront uniquement être offerts à la vente ou vendus à Hong Kong aux investisseurs qualifiés d'« investisseurs professionnels » au sens de l'Ordonnance sur les titres et les contrats à terme de Hong Kong (dite « SFO », de l'anglais</p>

	<p>« <i>Securities and Futures Ordinance</i> ») et de toute règle définie en vertu de cette ordonnance. Sauf disposition l'autorisant en vertu de la SFO, personne ne pourra émettre ni avoir en sa possession aux fins d'émission le présent prospectus, ni aucun autre document, publicité ou invitation, que ce soit à Hong Kong ou ailleurs, constituant ou contenant une invitation au public de Hong Kong au sens de la SFO (i) pour conclure ou proposer de conclure un contrat afin d'acquérir, de disposer ou de souscrire directement ou indirectement des Actions de Compartiments non agréés par la SFC ou (ii) pour acquérir un intérêt ou une participation dans, ou proposer d'acquérir un intérêt ou une participation dans ces Compartiments, sauf concernant les Actions ou intérêts cédés ou prévus pour être cédés uniquement à des personnes établies en dehors de Hong Kong, ou uniquement à des « investisseurs professionnels » au sens de la SFO et de toute règle définie en vertu de cette ordonnance.</p>
--	---

**Les modifications susmentionnées prennent effet immédiatement.**

## VIII.2. Mise à jour d'informations

Les Administrateurs ont décidé de mettre à jour les informations suivantes du prospectus :

- le glossaire ;
- le site Internet sur lequel les informations relatives aux classes d'actions sont désormais disponibles, qui sera <http://www.axa-im.com> au lieu de <http://www.axa-im-international.com> ;
- les coquilles, les points de mise en page et de révision (notamment pour les sections « Utilisation de produits dérivés et d'opérations de financement sur titres (SFT) », « Risques » et « Autres Caractéristiques » de toutes les annexes des compartiments et de la partie générale du prospectus).

**Les modifications susmentionnées prennent effet immédiatement.**

\* : Veuillez noter que le compartiment « Selectiv' Infrastructure » ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

\* \*

Le prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées dans la présente lettre, est disponible au siège social de la Société et en nous contactant en ligne à l'adresse [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com).

À l'attention des actionnaires belges : lorsque le rachat est proposé sans frais (hors taxes éventuelles) aux actionnaires du compartiment concerné, cette demande de rachat peut être adressée au service financier situé en Belgique : AXA Bank Belgium, 1 Place du Trône, 1000 Bruxelles. Le présent Prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les documents d'information clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont également disponibles gratuitement au siège du service financier en Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>.

Le Document d'Information Clés pour l'Investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Cordialement,

Le Conseil d'administration  
AXA World Funds